

Présentation du rapport de conclusion du réexamen de sûreté

Participants :

ADRIANSEN Francis, pilote du Groupe de Travail « Sûreté » de la CLI de Gravelines
BERQUEZ Donald, SFEN
BLOMME Daniel, commune de Spycker
BOLDRON Aurélie, CNPE Gravelines
BOUREY Luc, ville de Saint Pol-sur-Mer
BOURGOIN Christian, SFEN
BYKOFF Didier, ville de Coudekerque-Branche
CADET Romuald, ville de Coulogne
DIMMERS Grégory, CNPE Gravelines
DUPONT Fanny, GCTM
FAGOT Nathalie, Conseil Départemental du Nord
FOURNIER Nicolas, ADELFA
FRION Nathalie, Mairie de Saint Pol-sur-Mer
GHEERARDYN Patrick, MEDEF Côte d'Opale
GUGLIERMINA Pierre, Président de la commission « Technique » de la CLI de Gravelines
JORION Sophie, EDF
LEFEBVRE Dominique, commune de Tétéghem-Coudekerque Village
LEPOINT Camille, CLI de Gravelines
MOREL Vincent, CUD
MUYS Christian, MNLE 59/62
PLATEL Michel, personnalité qualifiée
SARDINHA Bruno, ASN
SZYMANIAK José, FNE
VITÉ Sylvain, EDF

Excusés :

DELALANDE Fannie, MEDEF Côte d'Opale
Caroline MATRAT
BARTHOLOMEUS Grégory, Mairie de Fort-Mardyck
MAZZA Sylvain
LERMYTTE Marie-Claire, commune de Brouckerque
VERSHEURE Dominique,
MUYS Isabelle, Mairie de Coulogne
CHRISTOPHE Paul, président de la CLI de Gravelines
MONTAGNE Jean-François, CUD

M. Gugliermi salue les participants et les remercie pour leur présence. Ensuite, il présente cette réunion de Commission technique pour la CLI de Gravelines en rappelant qu'il y avait eu deux premières réunions en avril et en mai. Ainsi, tous les participants ont reçu le compte rendu de la première réunion d'avril. Celui de mai n'étant pas encore terminé, il sera envoyé rapidement. Ainsi, le sujet de cette réunion porte sur la poursuite des réacteurs du CNPE de Gravelines au-delà de 40 ans. Entre-temps, une modification du Code de l'environnement a été votée et acceptée, donc c'est à partir de cette modification et de cette nouvelle

mouture du Code de l'environnement qu'il faut travailler, mais tous les décrets d'application qui devraient arriver plutôt pendant le dernier trimestre de cette année ne sont pas encore connus.

Concernant la manière dont il faudra travailler ensuite, en termes de timing, il existe un petit délai puisque pour l'instant M. Guglierman ne peut pas dire exactement quand il sera possible d'envoyer les remarques, les questions, les conclusions, etc. Donc d'ici là, il croit qu'il faut continuer à travailler. L'idée c'est que le travail portera maintenant sur le réexamen de la sûreté au niveau des différents réacteurs. Et donc l'équipe EDF qui s'est déplacée va présenter tout ce qu'ils savent sur la modification du Code de l'environnement, ainsi que les études qu'ils ont déjà réalisées. Ils vont nous donner des renseignements complémentaires, et dès que possible, ils nous enverront le document complet qui est composé de 600 pages environ. M. Guglierman laisse ensuite la parole à M. Vité.

M. Vité remercie M. Guglierman et déclare que son objectif est de travailler sur le réexamen de santé et sur l'évolution de la sûreté, avec les quatrième visites décennales. Le Code de l'environnement jusqu'au mois de mai nous demandait de faire une enquête publique pour les réacteurs qui avaient passé leur quatrième visite décennale. Et l'objet de l'enquête publique était les dispositions proposées par EDF après les quatrième visites décennales, c'est-à-dire les modifications qui restaient à faire. Cela était le Code de l'environnement à l'époque. Donc, lorsqu'on s'est vu, nous vous avons présenté les modifications par domaine de ce qui était fait pendant la visite décennale et ce qu'on proposait après les visites décennales ; ça, c'était le cadre du Code de l'environnement. Et en fait, on envisageait une enquête publique, à ce moment-là, au mois de novembre. Ainsi, les premières réunions vous permettaient d'avoir un coup d'avance, de rentrer dans l'instruction, pour ensuite vous positionner et exprimer un avis. Or, le Code de l'environnement a changé, c'est-à-dire qu'il y a une loi qui concernait l'accélération des nouveaux projets de nucléaire et des évolutions réglementaires sur le nucléaire existant. Et sur cette deuxième partie, il y a une évolution du Code de l'environnement concernant les enquêtes publiques. Donc, les enquêtes publiques ne portent plus uniquement sur les dispositions proposées par EDF après les quatrième visites décennales, mais sur quelque chose de plus large qui s'appelle le « rapport de conclusion du réexamen de sûreté ».

Pour faire simple, nous allons vous présenter les éléments. Le rapport de conclusion du réexamen de sûreté donne des éléments sur l'état du réacteur, entre ce qu'il était avant la visite décennale, ce qu'il est après sur différents domaines comme les inconvénients, les risques, les agressions, la poursuite de l'exploitation. Cela donne une photo plus complète que l'objet initial de l'enquête publique. Cela est plus complet, plus lourd, et plus détaillé.

Ainsi, le Code de l'environnement ayant évolué au mois de mai, nous avons été amenés à interrompre de notre côté un certain nombre de choses puisque nous étions en train de préparer le support de l'enquête publique, les documents réglementaires de l'enquête publique.

Nous avons aussi des contacts avec certaines collectivités qui doivent se prononcer, pour celles qui le souhaitent, sur cette enquête publique. Donc nous avons arrêté tout cela puisque le Code de l'environnement a changé et qu'ensuite il y a aussi des décrets d'application, comme le disait M. Guglierman, qui vont nous éclairer sur comment faire concrètement. De plus, à travers ce sujet, il y a aussi une évolution de planning.

Avant, sur les dispositions proposées par EDF, en fait l'enquête publique, il y a une conclusion des commissaires enquêteurs, et sur la base de cette conclusion, l'autorité de sûreté donnait un certain nombre de prescriptions et autorisait ou pas des modifications qui étaient proposées par EDF. Donc il y avait dans le planning les enquêtes publiques jalonnées pour qu'on soit suffisamment en avant des autorisations de l'ASN pour qu'après on puisse faire les modifications. Or, cela a changé.

Comme nous ne sommes plus sur les dispositions proposées, mais sur le rapport de conclusion, c'est un avis qui est donné, c'est l'enquête publique et donc l'ASN va se prononcer sur la base de cette enquête publique,

mais il n'y a plus de lien direct avec les autorisations pour les modifications. Par conséquent se présentent deux options :

- Soit on reste sur ce qu'on avait envisagé au départ, c'est-à-dire que nous réalisons les enquêtes publiques, mêmes moutures, c'est-à-dire réacteurs 1 et 3 qui ont déjà passé dans la visite décennale. Puis, pour les réacteurs 2 et 4 qui passeront leur visite décennale l'année prochaine et l'année d'après, il s'agira de la deuxième étape, deuxième salve d'enquêtes publiques en 2025 ou 2026. Dont ceci est la première hypothèse : 1 et 3 dans un premier temps, 2 et 4 après. Et comme il n'y a plus de notions de planning au sens réglementaire,
- Soit on regroupe les réacteurs 1, 2, 3, 4, et l'avis de l'ASN sur le rapport de conclusion du règlement de sûreté qui aura lieu en 2026.

Donc une réunion se tiendra début juillet entre la direction de l'ASN et la direction d'EDF pour échanger à ce sujet, sur les attentes de l'ASN sur le délai d'instruction et sur les opportunités de cette évolution du Code de l'environnement. Ainsi, nous en saurons un peu plus sur le scénario que nous gardons, c'est-à-dire soit les réacteurs 1 et 3 puis 2 et 4, soit les réacteurs 1, 2, 3, 4 plus tard.

Ensuite il y a une deuxième étape qui est plutôt interne à EDF à partir de fin août. Il s'agira de constituer un petit groupe de travail parce que, autant sur l'ancienne mouture, on avait déjà l'expérience de 2 réacteurs de Tricastin, de 3 réacteurs de Bugey, d'un réacteur de Dampierre qui était sur l'ancienne mouture des enquêtes publiques, donc nous déroulions finalement ce modèle-là, c'est-à-dire que c'était quelque chose d'industrialisé, de connu, donc on rentrait là-dessus. Or, avec la nouvelle mouture, Gravelines devient tête de séries de cette nouvelle approche. Ainsi, avec l'appui de nos services centraux, il faut que nous regardions comment nous y prendre, quel document produire en fonction des décrets d'application qui vont tomber avant la fin de l'année. Donc il faut que nous retravaillions le sujet pour savoir quels documents. De plus, nous avons parlé la dernière fois d'un point qui me semble important qui est comment rendre accessible et compréhensible le contenu du dossier pour vous qui allez vous prononcer. À mon avis, il s'agit d'un gros enjeu.

Par ailleurs, il y a un intérêt de l'évolution du code de l'environnement, c'est que ça vous soumet quelque chose de plus large, de plus complet, et donc cela est un peu plus compliqué et demande plus de temps pour l'inscrire. Notre objectif est de réfléchir à comment rendre accessible et compréhensible le sujet. Donc ce sera l'objet d'un groupe de travail qui va démarrer avec la direction de la production nucléaire fin août pour voir à Gravelines, en tant que tête de série, comment on se met en mouvement à ce sujet.

Par conséquent, selon les deux scénarios, soit on maintient la séparation réacteurs 1-3 et 2-4 plus tard ; c'est-à-dire que si on maintient cette séparation, on envisage une enquête publique avant l'été 2024. En particulier, il faut qu'on articule bien l'enquête publique aux quatrièmes visites décennales avec le débat public qui va se mettre en place sur les réacteurs EPR 2. Donc, pour éviter la confusion, la surcharge d'avis sur le territoire, il faut qu'on articule bien qui commence : est-ce que c'est le débat public qui est plutôt après l'été, et d'enquête publique VD 4 avant l'été ? Il y a ce petit sujet-là. Voilà le premier scénario. Et le deuxième scénario est beaucoup plus tard, dès lors nous aurons le temps d'en reparler.

M. Vité ajoute qu'il voulait dire aussi que même si cela a changé, les deux dernières réunions n'ont pas servi à rien puisqu'en fait, ce que nous vous avons présenté était quand même un bout de ce rapport de conclusion du réexamen de sûreté. Donc ce n'était pas du temps perdu, vu que cela vous a permis d'avoir des éléments sur les modifications qui avaient été faites et celles qu'on proposait, donc de toute manière, il s'agit d'un bout du rapport de conclusion du règlement de sûreté.

Par conséquent, comme le Code de l'environnement a évolué, avec Grégory Dimmers et Pierre Gugliemina, on nous a demandé de compléter sur ce que nous n'avions pas fait, parce que ce n'était pas l'objet d'enquête publique. Donc ce que nous allons vous présenter là, c'est le complément. C'est-à-dire qu'avec ces trois réunions, vous aurez une synthèse du contenu du rapport de conclusion de réexamen de sûreté. Donc vous

aurez quand même un bon support. Ensuite, nous vous remettrons un document, et en fait, grâce aux trois documents que nous vous avons remis, vous aurez une photo de ce qu'est un rapport de conclusion du réexamen de sûreté.

En effet, M. Vité avoue oser à peine montrer ce qu'est vraiment dans la réalité. Donc il va vous épargner aux participants la lecture du document.

Avec Mme Jorion, M. Vité va reprendre la présentation de ces éléments avec l'histoire de petits camemberts : inconvéniens, risques pour Sud exploitation... Donc nous allons reprendre ce même fil conducteur parce que les thématiques sont les mêmes sur ces nouveaux sujets présentés.

Mme Jorion déclare qu'on va déjà voir le contexte du RCR, donc c'est le Code de l'environnement qui demande de faire un RCR, et qui nous dit « l'obligation d'examen périodique est réputée satisfaite lorsque l'exploitant remet au ministre chargé de la sûreté nucléaire et à l'autorité de sûreté son rapport sur ce réexamen ». Par conséquent, nous envoyons ce rapport au ministère de la transition écologique, à l'autorité de sûreté et au plus tard, 10 ans après l'envoi du dernier rapport. Dès lors, nous transmettons à l'ASN, au ministre et nous présentons les dispositions pour remédier aux anomalies constatées et les dispositions pour améliorer la protection des intérêts. Et ensuite, ce rapport est instruit par l'autorité de sûreté qui peut ensuite imposer des prescriptions et nous demander de faire des choses supplémentaires.

La nouveauté avec le VD 4), c'est qu'il y a aussi un rapport de conclusion intermédiaire au bout de 5 ans où on fait un point d'étape avant le rapport des 10 ans.

Donc, comment est élaboré ce rapport ? Il y a l'étape 0 lors de laquelle on regarde tout, tous les documents, tous les matériels que l'on a. On fait un peu la base avant de faire un réexamen, on regarde le référentiel applicable.

Ensuite, on regarde deux choses : on regarde que ce qu'on a sur nos installations, tout est conforme, c'est l'examen de conformité.

Et on regarde aussi le niveau de sûreté : est-ce qu'il faut faire une réévaluation ? Est-ce qu'il faut mettre des choses en place ? Remonter le niveau de sûreté ? On fait un mix de ces deux étapes et ce qui nous fait un document global dans lequel on va retrouver le bilan de la conformité et la mise à jour de la démonstration de sûreté avec un nouveau référentiel applicable. Et avec cette liste, on regarde s'il y a des modifications à faire sur le matériel, y a-t-il de nouvelles études ? Qu'est-ce qu'on doit mettre en place ? Il s'agit de l'élaboration d'un réexamen de sûreté en cas de visite décennale.

Et donc il y a deux parties. Il y a la partie générique palier que nous avons vue lors des premières réunions. Il s'agit un peu la feuille de route d'EDF pour la visite décennale. Qu'est-ce qu'on veut mettre en place ? Cela fait l'objet d'échanges avec le public. C'est ensuite proposé à l'autorité de sûreté. Et puis derrière, nous avons un bilan avec tous ces éléments-là et une position d'autorité de sûreté sur cette partie au générique, et puis ce qu'il faut qu'on ajoute par rapport à ce que EDF a proposé.

Voici ce que nous définissons pour toutes les tranches d'un même palier, et derrière il y a une partie spécifique pour chaque tranche. Nous regardons les particularités de la tranche. Qu'est-ce qu'il faut mettre en œuvre pour répondre aux demandes par rapport au palier ? Et puis nous mettons en place le rapport de réexamen, l'enquête publique, etc.

Maintenant, nous allons entrer dans le contenu du RCR : « Rapport de conclusion de réexamen ». Et voici les diapositives de base que nous avons vues ensemble lors des dernières réunions, à savoir une partie risques, une partie inconvéniens et une partie maintien dans le temps : risques pour partie accidents, incidents ; inconvéniens, regroupe tout ce que l'on peut générer avec la centrale (prélèvement d'eau, rejet d'eau, le bruit). La partie « risques » comportait trois parties : la conformité de l'installation, la réévaluation de sûreté avec les quatre grands thèmes et dans ces quatre grands thèmes, nous avons vu ce qu'on a mis en place et

ce qu'on a proposé. On avait vu aussi une partie inconvénients, une partie maintien dans le temps. Donc ces trois chapitres constituent la grande structure du rapport de conclusion de réexamen.

Dans chaque chapitre, nous retrouvons la même structure : partie générique, palier, où au final, on décrit des études qui ont été faites, les analyses qui ont été menées pour le palier. Et ensuite, on retrouve un paragraphe spécifique à la tranche. Dans ces parties, on va dire « nous par rapport au palier Gravelines, notre tranche a telle particularité », ou « telle modification, nous, on ne va pas la mettre en œuvre parce que ce matériel-là est différent à Gravelines ». En gros, nous allons dire comment nous mettons en place à Gravelines ce qu'on nous a demandé, les différences par rapport au palier, ce qu'on ne met pas en place parce que justement nous sommes différents, et nous allons dire aussi « les modifications qu'on nous demandait de mettre en œuvre, on les a mises en œuvre, celles-là, on va les mettre en œuvre sous autant de points ». Voilà la structure du volet « risques », du volet « inconvénients » et de la partie « maîtrise du vieillissement ».

Maintenant nous allons entrer un peu plus dans le détail de ce que nous avons vu la dernière fois. La dernière fois, nous avons vu la conformité de l'installation, on avait parlé d'un écart qui nous restait, qu'on a appelé anomalie du combustible. Là, nous allons voir un peu plus dans le détail les différents paragraphes qu'il y a dans cette partie-là.

D'abord, il y a la résorption des écarts. Ensuite, il y a l'examen de conformité. Il y a le programme d'investigation complémentaire, le traitement des événements significatifs, et la revue de conformité des systèmes.

Donc, maintenant que j'ai dit ça, qu'est-ce qu'il y a derrière ? Sur la partie « résorption des écarts », il y a un impact sur la sûreté. Donc on doit analyser, au final, l'ensemble des constats que l'on a sur la tranche, et ces constats ne sont pas clos ; pendant la visite décennale, nous n'avons pas pu les clôturer. On fait un état des lieux, on justifie pourquoi ces constats ne sont pas clos, le suivi qu'on va en faire. Et derrière nous justifions cela auprès de l'autorité de sûreté pour avoir l'autorisation de redémarrage. Donc cela est fait spécifiquement dans le cadre des visites décennales.

Une deuxième partie est consacrée à l'analyse des écarts qui ont un impact sur la sûreté et qui n'ont pas pu être résorbés. Il y a 10 écarts par tranche. Par exemple, rappelez-vous, la dernière fois, nous avons parlé d'anomalie de fabrication du combustible, et le combustible impacté sera remplacé au fur et à mesure. Nous avons vu qu'on avait mis des éléments robustes en face pour que cet écart n'ait pas d'incidence. Donc nous venons faire la liste de ces écarts, quelles dispositions ont été mises en œuvre pour montrer qu'il n'y a aucun impact sur la sûreté avec ces mesures compensatoires, le temps qu'on fasse les modifications définitives. Un deuxième exemple : dans les 10 écarts, il y a 4 écarts qui font suite à de nouvelles études de sûreté. Nous avons fait l'analyse et nous avons vu que la nocivité est faible puisqu'il y a des parades existantes où nous avons pu faire une démonstration pour montrer que par calcul, il y a un faible impact. Et il sera mis en œuvre par la mise en place de documents, de nouveaux documents d'exploitation, et une modification matérielle pour un écart. Donc nous voyons déjà sur les 10 écarts, 4 apparaissent suite à de nouvelles études, donc ce n'est pas sur du matériel existant. Voilà ce qui concernait la résorption des écarts.

Ensuite, nous allons passer à la partie « examens de conformité », qu'on appelle ECOT : Examen de Conformité des Tranches. Donc ces examens nous servent à consolider la sûreté des tranches en menant des contrôles ou des inspections sur des thèmes potentiellement sensibles. Donc, l'objectif est d'évaluer la conformité de l'installation au référentiel applicable à l'entrée du réexamen. Et il y a 2 volets relatifs au risque radiologique, donc à travers la mise en œuvre de contrôles en local sur le matériel et aussi des contrôles documentaires. Et des risques non radiologiques à travers une analyse des textes réglementaires et d'examens complémentaires.

On vient faire tous ces contrôles, et par exemple pour les thèmes que l'on contrôle, il y a tout ce qui est génie civil, des matériels importants pour la protection des intérêts, la qualification des matériels aux conditions

accidentelles, donc sur les matériels importants pour la sûreté, la spécificité de conception des systèmes de sauvegarde, (EIPS), les Fiches Ecartés Soldées, tout ce qui est supportage en lien avec le séisme, l'incendie, l'explosion, la ventilation, etc, parce qu'il y a beaucoup de thèmes regardés.

Donc les résultats, c'est quand même 66 000 contrôles en local, 6 000 points de contrôle documentaire, ce qui représente une grosse volumétrie. Les anomalies détectées ont été analysées, justifiées et/ou réparées. Il nous reste des contrôles à faire sur certaines tuyauteries enterrées, et les contrôles complémentaires nous permettront de déterminer si une intervention est nécessaire.

Ensuite, nous menons aussi un programme d'investigation complémentaire. Cette démarche vise à consolider la pertinence de toute la maintenance préventive que nous faisons régulièrement et confirmer qu'il n'y a pas de dégradation en fonctionnement dans des zones que l'on ne contrôle pas habituellement. C'est un complément au référentiel de surveillance et de maintenance applicable. Et nous venons définir les thèmes de ce programme sur la base du retour d'expérience et de l'analyse du processus de vieillissement. Donc nous avons dû mener 14 contrôles supplémentaires sur des systèmes, par exemple le système SG qui permet d'alimenter en eau les générateurs de vapeur que nous avons vu la dernière fois. Nous avons regardé l'état du réservoir, l'état de tuyauterie, de la soudure, et nous avons également regardé l'état du réservoir PTR, celui qui peut venir faire des appoints à la piscine assemblage combustible de ce circuit primaire en cas d'accident, et nous n'avons pas détecté d'écart.

Ensuite dans la partie conformité, nous regardons aussi les événements significatifs de niveau 1, ou plus, pour lesquels les actions n'ont pas été complètement mises en œuvre, et sous quel délai on va les mettre en œuvre. Ainsi sur la partie « événements significatifs sûreté », il nous reste un ESS niveau 1 qui concerne une anomalie de fabrication du combustible. Nous voyons qu'il y a un lien avec la partie « conformité » sur cette analyse, et sur cette anomalie de fabrication du combustible, nous avons déclaré un événement significatif de niveau 1. Et les modalités traitant de traitement, c'est le remplacement du combustible à partir de l'arrêt suivant la visite décennale. Et on ne remplace pas tout le combustible en une seule fois, on remplace en plusieurs fois, donc il faudra plusieurs arrêts de tranches pour pouvoir solder cette anomalie.

Côté « événements significatifs environnement », il nous en reste un de niveau 1. En fait, il y avait eu de la détection d'hydrocarbures dans les nappes phréatiques en 2019 de mémoire. Et comme dans les actions suite à cet ESE, nous avons mis en action de suivre les nappes phréatiques pour déterminer s'il y avait encore à terme de la présence d'hydrocarbures et s'il faudrait faire un assainissement de ces nappes. Donc les derniers contrôles sont prévus pour 2023.

Toujours dans la partie « conformité », il y a la revue de conformité des systèmes dont l'objectif est d'identifier les principaux systèmes relatifs à la sûreté pour lesquels les études de conception n'ont pas été réexaminées depuis la mise en service, ou pour lesquels on a un retour d'expérience défavorable. Nous menons ensuite un programme de revue pour vérifier la conformité de ces matériels. Ces revues de conformité de matériel sont faites au niveau national et font l'objet de plusieurs thèmes, dont les sources électriques, la ventilation, une partie de deux systèmes de sauvegarde. La conclusion des revues est que les modifications matérielles et intellectuelles demandées suite à ces revues ont été mises en œuvre. Et sur deux matériels de sauvegarde, il restera la mise à jour d'une démonstration de fiabilité qui aura lieu en 2024. Suite aux conclusions de cette démonstration, nous verrons s'il y a besoin de mettre en œuvre des modifications matérielles ou intellectuelles.

Nous avons déjà vu un certain nombre de choses ensemble et là c'est le complément. Ainsi, nous avons vraiment vu tous les paragraphes de la partie conformité.

Pour la partie « réévaluation de sûreté », il y a les quatre thèmes que nous avons vus ensemble, à savoir la partie « accidents » avec et sans fusion du cœur, la partie « agression » et la partie « piscine combustible ». Aujourd'hui, je ne vais pas les détailler puisque dans ces paragraphes, on retrouve toutes les démonstrations de sûreté, toutes les études de sûreté qui ont eu lieu : les modifications intellectuelles et matérielles prévues

sur le palier, et le paragraphe spécifique à la tranche de Gravelines qui dit les modifications que l'on a intégrées et celles qu'on n'a pas faites sous quelle échéance nous allons les mettre en œuvre. Donc le contenu, nous l'avons déjà vu ensemble.

Dans ce paragraphe « réévaluation de sûreté », il y en a trois que nous n'avons pas encore abordés lors des précédentes présentations : il y a la partie « risques conventionnels », « études transverses » et « contribution du noyau dur aux objectifs de réexamen ». Pour la partie « risques conventionnels », l'objectif est de maîtriser les accidents conventionnels. Ce sont des accidents qui peuvent avoir des conséquences non radiologiques et/ou faiblement radiologiques. Donc, la maîtrise doit être obtenue par la maîtrise des fonctions de sûreté suivantes : le confinement des substances dangereuses et la protection des personnes et de l'environnement contre les effets toxiques et les effets de surpression, les effets thermiques et liés à l'impact de projectiles. Pour cette partie-là, il y a eu 3 étapes. D'abord, nous avons réalisé l'analyse préliminaire des risques. Nous avons caractérisé l'intensité des différents effets qui pouvaient y avoir. Et nous avons fait une analyse approfondie des risques, et au final, on s'est aperçu que l'étude de danger qui est déjà existante pour le fonctionnement de la centrale avant visite décennale permettait de répondre à l'ensemble des risques et de montrer que ces risques conventionnels sont maîtrisés. Donc il n'y a pas eu besoin de mettre d'éléments en place, et l'étude qui était déjà existante sur la centrale était déjà conforme pour le réexamen.

Ensuite, nous avons pris en compte dans les études transverses différents points. Le premier point est l'aspect socio organisationnel et humain (SOH) que nous avons déjà un petit peu abordé lors de la précédente réunion avec les questions lors d'échanges. L'objectif de cette partie SOH est de s'assurer que l'organisation et les personnes sont en mesure d'assimiler les évolutions de l'installation et de l'exploitation avec toutes les modifications intellectuelles et les modifications matérielles. Donc en phase de conception, ils ont établi un programme de formation, ils ont travaillé avec les différentes entités. Ainsi, les dispositions engagées en phase de conception ont permis aux organisations et aux personnes de se préparer à la réalisation de la visite décennale, et d'intégrer les modifications de l'installation dans l'évolution des activités au niveau de l'exploitation, et puis aussi au niveau des métiers de maintenance : c'est-à-dire s'approprier les nouveaux programmes de maintenance ou s'approprier l'exploitation des nouveaux matériels.

Dans cette partie « études transverses », ils ont aussi pris en compte les essais de l'installation. Concernant les essais, ils ont pris en compte plusieurs types d'essais, à savoir les essais de requalification : valider la conception finale des nouvelles modifications et réaliser sur site des essais suite aux modifications pour démontrer qu'en rajoutant cette modification on ne vient pas régresser sur le fonctionnement des systèmes existants. Il y a aussi des essais décennaux spécifiques qui ont été testés sur la première tranche représentative du parc. Tricastin a fait beaucoup d'essais pour montrer, que les études que nous avons menées en préparation en testant en réel étaient conformes. En revanche, sur site à Gravelines, nous avons testé le système PTR bis pour vérifier en situation réelle que ce système pouvait bien refroidir la piscine du bâtiment combustible, et aussi EAS noyau dur, c'est-à-dire faire les appoints en circuit primaire. Nous avons testé cela pendant la visite décennale.

Nous avons également des essais périodiques décennaux, comme nous l'avons vu ensemble la dernière fois, l'épreuve de l'encreinte. Nous venons aussi tester la réalimentation gravitaire du réservoir d'eau de secours d'alimentation des générateurs de vapeur, donc le réservoir AFG, c'est-à-dire quelles pertes des alimentations électriques est-ce qu'on peut bien faire un appoint en gravitaire, et cetera. Donc, il y a un certain nombre d'essais décennaux.

Il y a aussi des essais de l'installation. Des essais réglementaires demandés par des arrêtés administratifs : l'épreuve hydraulique du circuit primaire et du circuit secondaire. Nous avons vu ensemble lors de la dernière présentation en quoi consistait l'épreuve hydraulique du circuit primaire.

Et nous avons aussi des essais particuliers pour conforter des hypothèses de calcul, vérifier certaines dispositions mises en œuvre en situation accidentelle. Mais ces essais seront à réaliser avant 2024. Par

conséquent, l'ensemble des essais demandés pour le réexamen ont été réalisés et sont satisfaisants, hormis les essais particuliers qui restent encore à réaliser à un moment d'ici 2024.

Dans les études transverses, il y a également le dossier de référence réglementaire DRR. En fait, il y a un arrêté relatif à la surveillance de l'exploitation des circuits primaires et secondaires, et le DRR constitue le prolongement et l'arrêt réactualisation de la démarche de démonstration d'intégrité initiée à la conception. Et nous devons mettre cela à jour à chaque visite décennale. Or, nous avons fait l'analyse et nous avons conclu à la nécessité de modifier le supportage de certaines tuyauteries et ce sera fait au plus tard d'ici 2028. Donc voilà pour la partie « études transverses ».

Pour la partie « contribution du noyau dur aux objectifs de réexamen », le noyau dur couvre un certain nombre de situations : des agressions extrêmes comme nous avons pu en discuter, c'est-à-dire inondation, tornade, séisme. Mais cela prend aussi en compte la perte des alimentations électriques et aussi la perte de la source froide. Sur cette slide-là, il s'agit de montrer un petit peu où nous en étions aujourd'hui sur la partie séisme. Ainsi, nous avons le séisme tout à gauche. Nous avons fait une étude sur la sismicité historique, donc cela est déjà valable pour toutes les unités de production. Nous avons regardé la sismicité historique, et nous avons retenu le séisme maximum, historiquement vraisemblable, qui s'appelle SMHV, nous avons rajouté une intensité +1 sur l'échelle de Richter (il s'agit d'une marge que nous avons prise), et cela nous donne le séisme majoré de sûreté. Nous avons pris une marge aussi pour définir le séisme de dimensionnement. Ainsi, nous avons différents niveaux de séisme, et le plus fort à l'heure actuelle est le séisme de dimensionnement, et tout un tas de matériels doit y résister.

Pour la partie noyau dur, demain après modification pour tout le matériel dont nous avons besoin pour gérer les agressions externes, les pertes électriques et la perte de la source froide, nous avons ce qu'on appelle le niveau de séisme noyau dur, qui est 1,5 fois le SMS, et en gros il s'agit de notre niveau séisme, noyau dur post Fukushima.

Donc, dans ce paragraphe, dans le rapport, nous retrouvons ce que nous allons utiliser en cas de noyau dur. Ainsi, nous avons vu un certain nombre de dispositions ensemble dans les différentes parties, sur les accidents et les agressions, et dans le rapport, nous venons lister les modifications mises en œuvre en plus, ou qui resteront à mettre en œuvre.

Donc voilà, nous avons vu tout ce que nous n'avions pas vu ensemble sur la partie « risques », et on a vraiment passé tous les paragraphes du rapport. Juste pour vous donner un ordre de grandeur, cela représente à peu près les 380 premières pages du rapport. Le volet « risques » est le plus gros volet pour le rapport de réexamen.

Donc maintenant sur la partie « inconvénients », la structure est composée d'une partie « conformité » et une partie « réévaluation ».

La partie « conformité » permet d'apprécier la situation du site par rapport aux règles qui lui sont applicables sur la partie « inconvénients ». Ainsi, la maîtrise des inconvénients c'est le prélèvement, la consommation d'eau, rejet d'effluents radioactifs et chimiques, les déchets radioactifs et conventionnels et la nuisance liée aux émissions sonores. De plus, dans la partie « conformité », nous venons aussi regarder où on en est pour la réglementation applicable, faire un état des lieux. Donc là, j'ai les chiffres pour la tranche 3 : il y a plus de 200 textes applicables, et environ 4 000 exigences applicables. Donc nous voyons un peu les chiffres et la réglementation à respecter.

Ensuite dans cette partie « conformité », on a aussi fait un bilan de l'expérience acquise. Donc on vient analyser plus de 60 événements significatifs en lien avec les inconvénients, et on vient regarder aussi les actions qui ont été mises en place ou qui se poursuivent pour éviter que cela se reproduise.

Et dans la partie « réévaluation des inconvénients », on vise à actualiser l'appréciation des inconvénients que le site présente pour les intérêts protégés, donc on vient analyser des meilleures techniques disponibles,

analyser les tâches chimiques et radiologiques de l'environnement sur le site et au voisinage du site, faire un réexamen des limites de rejet. On vient aussi analyser la production de déchets, et ce qu'on peut mettre en œuvre pour les réduire. Et on vient aussi regarder la partie niveau émission sonore.

Donc là, nous avons déjà balayé aux 2 chapitres : la partie inconvénient représente une centaine de pages, de la page 380 à la page 489.

Enfin, la dernière partie porte sur le maintien dans le temps, c'est-à-dire la maîtrise du vieillissement et de l'obsolescence, et la maîtrise de la qualification des matériaux, à savoir une maîtrise du vieillissement et de l'obsolescence. La démarche s'appuie sur trois points : la maîtrise du vieillissement des systèmes, structures et composants, la maintenance et le traitement de l'obsolescence du matériel et des pièces de rechange. Donc nous devons faire un dossier d'aptitude à la poursuite de l'exploitation, le DAPE, et dans ce dossier, nous démontrons la viabilité et la sûreté de chaque composant important pour la sûreté. Cela représente 442 pages, 37 multimétiers contributeurs, 600 fiches d'analyse du vieillissement. Et on vient démontrer l'aptitude des matériels à assurer leur fonction après 40 ans. Ainsi, nous venons regarder les matériels non remplaçables comme la cuve du réacteur, l'enceinte de confinement. Et là, les conclusions indiquent que les analyses réalisées permettent de s'assurer de leur aptitude à la poursuite du fonctionnement. De plus, nous venons aussi regarder les matériels remplaçables, c'est-à-dire ceux qui peuvent être remplacés ou rénovés. Nous avons mis en œuvre les actions et les modifications nécessaires pour les matériels pour montrer que nous ne pouvions pas aller au-delà des 40 ans sans intervention.

Ensuite pour la maîtrise du vieillissement et de l'obsolescence, nous venons aussi regarder que les matériels sont toujours qualifiés aux conditions accidentelles, puisqu'initialement ils ont été qualifiés sur une durée de fonctionnement de 40 ans, et donc une démarche spécifique a été appliquée à ces matériels pour une extension de la durée de qualification. Ou alors on a justifié que c'était possible, soit on a prélevé les matériels pour voir où ils en étaient dans leur vieillissement, et on a fait des tests pour montrer qu'ils pouvaient encore tenir, ou non ils ne pouvaient pas tenir. Or, dans ces cas-là, on les réserve placés et pour vous donner un ordre de grandeur, nous avons remplacé un environ 25 % des composants qui étaient installés initialement pour 40 ans.

Mme Jorion annonce qu'elle en a fini. Là, nous avons vraiment validé tous les paragraphes du rapport de conclusion du réexamen, et en fait nous avons déjà vu une bonne partie ensemble lors des précédentes présentations.

M. Gugliermi propose de donner la parole pour des questions. Il va lancer la première, afin de débloquent la situation.

Dans ce que vous nous avez présenté, vous parlez des constats non clos pour parler de la conformité ou parler des écarts non résorbés. Donc je suppose que cela est à l'issue de la période de 10 ans. Donc c'est par rapport à l'ancien programme d'action que vous aviez. Alors, cela m'amène plusieurs questions. Premièrement, quelle est la période de référence ? Est-ce que c'est bien les 10 ans, ou est-ce qu'il y a des choses qui s'ajoutent lorsqu'il y a des arrêts intermédiaires ? Lorsqu'il y a des incidents ? Deuxièmement, ces écarts qui sont constatés, c'est quel pourcentage ? Est-ce que c'est grand ? Est-ce que c'est petit ? Et puis, quand à la fin d'une visite comme celle-là où vous avez le programme de tout ce qui est à faire, comment vous programmez les choses ? Parce que je comprends bien que vous ne pouvez pas tout faire dans les premiers mois, donc comment vous étagez différentes actions ? Et comment vous faites en sorte de mettre les plus importantes en priorité.

Mme Jorion répond que l'état des lieux sur les constats et les écarts est déjà fait au quotidien. En fait, nous avons une base de données et un suivi que nous faisons au quotidien, et donc la visite décennale nous impose justement de redémarrer avec le moins possible. Et au quotidien, ces constats et ces écarts sont analysés en fonction de leur impact : ils viennent être classés pour réparer rapidement. Nous n'attendons pas la visite décennale pour les réparer et nous agissons au fur et à mesure pour attendre la prochaine visite décennale.

Donc à chaque arrêt de tranche cela fait l'objet d'échanges avec l'autorité de sûreté pour le redémarrage de chaque tranche au quotidien. Donc là, nous redémarrons avec 10 écarts, or ce sont des écarts sont vraiment très limités. Tous ceux que nous pouvions traiter ont été traités. Et sur les tranches où il y en a plus, nous les mettons en réserve au fur et à mesure, nous n'attendons pas la visite décennale pour les résorber.

M. Gugliermi demande comment Mme Jorion s'y prend en termes de priorisation pour mener les différentes actions.

Mme Jorion explique qu'en termes de priorisation, il s'agit de regarder ce qu'on est capable de faire au plus tôt, dans les conditions possibles, parce que quand il faut remplacer des pièces, nous faisons en sorte de remplacer au plus tôt, mais aussi nous sommes dépendants du délai de réception des pièces. Dans tous les cas, nous nous assurons que ce constat ou cet écart ne remet pas en cause la sûreté. Et si jamais il y a des délais de traitements associés en fonction de la gravité, car pour cela aussi, nous sommes contraints par un guide qui nous contraint à un délai de traitement, donc dans tous les cas, il faut trouver une solution. De plus, nous pesons le niveau de sûreté, l'impact sûreté, et nous venons mettre en place des mesures compensatoires, des parades pour limiter cet effet. Dans tous les cas, nous étudions cela au quotidien et nous n'attendons pas la visite décennale pour le résorber. Nous avons bien un suivi régulier.

M. Vité ajoute en complément, comme disait Mme Jorion, nous avons un Code de la route : c'est la spécification technique d'exploitation et dans l'immense majorité des cas, les écarts constatés ne remettent pas en cause la disponibilité des matériels. C'est-à-dire que ce qu'on appelle un matériel indisponible, c'est par exemple une vibration d'une pompe qui conduit à dire « la pompe n'est plus en état de fonctionner correctement sur un matériel de circuit de sûreté », pour faire simple. Et donc dans notre Code de la route, nous savons que cette pompe-là est indisponible, et donc le délai de réparation sera par exemple sous 7 jours. L'immense majorité des écarts ne remettent pas en cause la fonctionnalité des matériels. Par contre, ce qui est important c'est qu'il ne faut pas qu'on ait quand même un cumul de ces écarts-là sur des fonctions redondantes : cela aussi notre responsabilité, même si à un instant T nous n'avons pas de matériel disponible, il faut quand même qu'on fasse attention à ce que l'ensemble de ce qu'on appelle les chemins sûrs pour arrêter le réacteur, dans toutes les conditions possibles, soit respecté. Donc c'est cela qui nous guide aussi sur la priorisation des traitements.

M. Gugliermi sollicite des questions.

Concernant la mise en œuvre du dossier, M. Muys demande si les organisations syndicales sont associées dès le début au travail fait par EDF, pour émettre un avis et analyser. Et concernant les événements significatifs, il souhaite savoir si les événements sont repris sur les 10 ans passés, les organisations syndicales peuvent émettre des avis sur l'organisation du travail ou un changement de fonctionnement d'EDF en interne ?

M. Vité répond que, de mémoire, les organisations syndicales sont associées au moins sur deux sujets, à savoir la charge de travail que cela représente et puis le programme de formation parce qu'en fait, comme nous l'avons dit, nous avons mis en place des programmes de maintenance quand on a fait évoluer l'exploitation. Donc il y a des programmes de formation et là tous les ans nous présentons le programme de formation, notamment aux organisations syndicales pour en montrer la charge que cela représente, et pourquoi est-ce qu'on fait ces formations. Il y a un deuxième sujet aussi : les présentations aux organisations syndicales sur le programme de travail des quatrièmes visites décennales et l'évolution de l'organisation de la centrale pour pouvoir le faire. C'est-à-dire que là, nous avons commencé notre première visite décennale sur la tranche 1 en 2021. En réalité, tous les travaux préparatoires ont commencé pratiquement 18 mois avant, et donc encore un petit peu avant, nous avons présenté aux organisations syndicales ce qu'allait être le grand carénage, quels étaient les grands domaines de travaux, la charge de travail, sur combien d'années par réacteur. Donc ils ont une vision qui est faite aussi de cette approche grand carénage.

Ensuite, sur la partie organisation du travail, ils sont en mesure d'intervenir et de poser des questions. D'ailleurs en CSE, ils posent des questions, parfois ils sont en désaccord, ou ils portent des revendications, cela relève de la vie normale d'une entreprise. Et donc, sur la partie grand carénage, ils ont pu aussi intervenir en disant « si tel métier était prêt, est-ce que la charge n'est pas trop forte à tel moment ? Ce sont des échanges qui ont eu lieu, effectivement. Il ajoute que cela n'est pas dans le dossier parce que ce n'est pas vraiment un réexamen de sûreté, il s'agit plutôt des conditions du dialogue social autour de la capacité à faire tout cela, mais ce n'est pas en soi un examen, c'est pour cela que ce n'est pas dans le dossier.

M. Gheerardyn annonce qu'il aurait deux questions. Une question spécifique, liée à la conformité de l'installation, et plus précisément aux anomalies constatées sur des assemblages, sur le combustible. Il a compris que cette anomalie serait résorbée progressivement, vraisemblablement peut-être en fonction du délai d'épuisement des stocks livrés par les fabricants, qui doit être Orano. La première question est : quelles sont les dispositions qui ont été prises par le fabricant pour pallier ces anomalies ? Et dans quel délai ces anomalies pourraient être palliées sur Gravelines ?

Mme Jorion explique qu'il s'agit de l'anomalie mentionnée la dernière fois. En réalité, il s'agit des amas qui se forment en haut et en bas des assemblages, donc ce n'est pas vraiment une anomalie en tant que telle dans le processus de fabrication. Cela était aussi dans les études : au final, il y a une pièce à rajouter au niveau des assemblages. Et il faut le temps de fabriquer cela, que cela arrive, qu'on le mette, et de plus les assemblages ne sont pas changés à chaque cycle. Ils durent trois cycles. Donc en fait on va partir du prochain, normalement cette année en tranche 1, on commence à recharger avec des nouveaux assemblages. En fait, il faut le temps qu'on change tous les assemblages impactés. Nous avons vu qu'on avait mis en place des parades, comme expliqué la dernière fois. Nous avons mis en place des parades dans l'exploitation, nous avons réduit des marges, on atteignait des protections plus tôt que prévu pour justement pallier et mettre en place des mesures pour que le niveau de sûreté soit maintenu le temps qu'on ait les nouveaux assemblages. Par conséquent, il faut attendre d'avoir les nouveaux assemblages et de les installer au fur et à mesure de l'épuisement du combustible.

M. Gheerardyn se permet de poser sa deuxième question qui est plus générale. Là, nous parlons d'un examen de sûreté sur la prolongation de tranches sur la prochaine dizaine d'années. Est-ce que la construction de 2 tranches d'EPR a été prise en compte dans l'examen de sûreté concernant les éventuelles incidences de sûreté de l'un sur l'autre ? C'est-à-dire des deux EPR sur les 6 tranches existantes.

M. Vité signale qu'il s'agit d'un autre sujet qui était très important, mais il s'agit d'un autre document qui s'appelle le rapport définitif de sûreté. Un rapport définitif de sûreté, entre autres, cela analyse l'environnement et les agressions possibles de l'environnement sur un réacteur. Donc là, très concrètement, vous avez vu dans la presse que Total allait libérer le terrain côté est pour, si le projet est décidé, pouvoir permettre la construction de deux réacteurs. Ainsi, il y a une première modification du rapport de sûreté liée à l'arrêt de l'exploitation et au retrait des cuves de Total parce que le champ de risque des cuves disparaît, donc nous allons remettre à jour le rapport de sûreté. C'est pourquoi nous sommes en train de travailler sur le calendrier réglementaire qui sera soumis à l'autorité de sûreté, donc c'est une première étape d'évolution des rapports de sûreté, et finalement, des six réacteurs en même temps, pas forcément l'un ou l'autre tout seul.

Ensuite, il y aura une deuxième étape qui est l'ouverture du chantier de construction des deux EPR. Pareil, réindication du rapport de sûreté des six réacteurs existants parce qu'il faut que nous analysions les risques autour du chantier, s'il y en a. Or, a priori, je ne sais pas répondre, donc nous allons faire l'analyse. Dès lors, s'il y en a, on fera un indigage complémentaire du rapport de sûreté lié à la présence des deux réacteurs. De la même façon, pour les deux réacteurs repère 2 qui vont être construits, il y a un rapport préliminaire de sûreté un peu standard pour l'ensemble des réacteurs, pour les deux de Gravelines, et au moment où ils vont être installés, dans le rapport de sûreté, il y aura entre autres : quels sont les risques liés aux six réacteurs existants à côté ?

Ainsi, au fur et à mesure de l'arrêt des réacteurs, parce qu'à un moment donné, on va arrêter d'exploiter les 6 réacteurs, on espère le plus loin possible, évidemment dans les meilleures conditions de sûreté, au fur et à mesure de l'arrêt des réacteurs, les risques ont évolué donc on ré-indicera les rapports de sûreté des deux EPR. Cela est complètement intégré et sur un document spécifique.

M. Berquez voudrait revenir sur l'obsolescence. Selon lui, il s'agit du fait que certains constructeurs d'équipements, de pièces, risquent de disparaître pour les 10 ou 20 ans de durée de fonctionnement des tranches. C'est pourquoi il aimerait connaître les stratégies de EDF mais peut-être que c'est une question au niveau national, pour se prémunir justement de l'absence de ces pièces de rechange, de ces équipements au niveau de la gestion du stock de pièces de rechange, mais peut-être également de la politique industrielle de partenariats avec certaines sociétés, de rachat de société. Il demande ce qui est prévu.

M. Vité répond que cela va effectivement être un sujet spécifique parce que c'est un sujet qui est large et qui a démarré à la construction des réacteurs. C'est-à-dire que dès la construction des réacteurs, s'était déjà posée la question de contrats à long terme, que ce soit pour les pièces de rechange ou également pour les maintiens de compétences. C'est pour cela d'ailleurs que certains contrats de maintenance sont confiés aux fabricants et constructeurs, par exemple de santé libérale ou d'autres matériels. Il y a des pompes très particulières qui restent entretenues par les constructeurs pour garantir la présence de ces compétences-là chez le constructeur de l'époque, et donc lui garantir une charge d'activité suffisante pour continuer à garder l'ingénierie, les compétences des techniciens de maintenance. Cela a été mis en place dès le départ.

En plus, nous avons une direction spécifique au niveau central de la production nucléaire qui s'appelle l'unité technique opérationnelle. Il y a une direction particulière qui est chargée des pièces de rechange et de la logistique. Et donc cette direction-là s'assure que les pièces sont en permanence disponibles, mais aussi de l'état des fabricants de ces pièces-là, y compris la santé financière de ces fabricants, les risques liés à cette santé financière, les stratégies aussi de rachat ou de fusion d'un fabricant par rapport à l'autre. A chaque fois nous sommes très vigilants sur le fait qu'il y ait une continuité sur ces matériels-là, c'est-à-dire que dans la reprise il y a une continuité de l'activité parce que pour nous, ce sont des matériels fondamentaux, donc c'est une direction qui gère cela : la veille, le suivi des fournisseurs, l'approvisionnement... Il y a aussi des pièces qui n'existent plus, par exemple, tout ce qui est carte électronique : les cartes électroniques des années quatre-vingt sont plus les mêmes, donc on a aussi des marchés particuliers pour fabriquer des cartes électroniques qualifiées sur exactement les mêmes fonctions. Certes, elles sont différentes de l'origine, mais par contre elles sont exactement identiques en termes de fonctionnement et de qualification.

Il s'agit là d'un sujet assez large, mais c'est un sujet très important parce qu'effectivement, si on veut construire au-delà 40 ans avec tout ce qu'on a dit, il y a aussi la question de savoir si on aura les compétences, y compris celles de nos fournisseurs en termes de maintenance et d'ingénierie. Est-ce qu'on aura les pièces ? Donc cela est une question fondamentale, effectivement.

M. Fournier déclare qu'il avait déjà posé la question lors de la première réunion : est-ce qu'on pourrait avoir un tableau récapitulatif des différents états ou situations de chaque réacteur, au moins pour les tranches 1 et 3, et pourquoi pas pour les tranches 1 à 4 ? Voire avec un référentiel. Il ne sait pas si cela existe au niveau national ou d'une moyenne du parc, c'est-à-dire les états et situations des réacteurs, tout ce qui s'est passé lors des 40 dernières années d'exploitation : le nombre d'arrêts pour chaque réacteur, notamment un zoom sur les arrêts automatiques de réacteurs, puisqu'on sait que c'est à ce moment-là que les arrêts sont un peu plus brutaux que la normale et c'est ce qui occasionne un vieillissement prématuré de la cuve. Donc, est-ce qu'on pourrait avoir vraiment une vision globale de l'état de chaque tranche sur les différents incidents arrivés en termes d'arrêt de réacteur ?

M. Vité se souvient effectivement que la question avait déjà été posée. Les données disponibles, donc pour éviter de vous envoyer les données qui ne vous intéressent pas et puis d'échapper celle que vous voulez, je propose qu'au sein de la Commission technique, vous nous disiez sur un tableau ce que vous voulez avoir comme informations d'historique sur les 40 ans. Ainsi, nous serons sûrs de répondre à la question. Comme

je ne sais pas ce que vous attendez, le mieux est que nous ayons la liste et nous verrons dans cette liste les informations que nous pouvons vous donner, soit en revenant sur les 40 ans, ou peut-être que la période de la plus utile serait les 10 dernières années. En tout cas, nous reprendrons votre liste et puis on regardera comment nous pouvons y répondre. En tout cas, les données sont disponibles sans problème.

M. Bykoff avoue ne pas avoir tout compris, car tout cela est très technique et reconnaît que pour l'aspect plutôt technique, il ne peut que s'en remettre aux experts, notamment à l'ANS. Cependant, il a une question plus anthropologique. Gravelines fait partie d'un écosystème en train d'évoluer, qui va évoluer à la vitesse de la lumière dans les années à venir. Alors on se trouve confronté à un défi qui va être un défi majeur. On a une centrale vieillissante, que nous allons effectivement pendant 10 ans essayer de remettre sur pied. Même, entre-temps, on construira des EPR. Ce territoire a pour vocation demain à recevoir des entreprises qui vont être excessivement énergétivores. Alors la question est celle-ci : cela doit tenir le temps matériel puisque le cœur du territoire est quand même le nucléaire puisque c'est le nucléaire qui fait venir ces entreprises qui sont de grosses consommatrices d'énergie. Ceci est la première réflexion.

Concernant la deuxième réflexion, nous parlions des risques, qui sont effectivement des risques internes à la centrale, mais aussi des risques externes puisqu'on est quand même sur un territoire avec un nombre important d'usines type Seveso, et on présume que ces risques sont pris en compte, mais on peut supposer comme on le dit souvent « petite cause, grand effet ». Vous connaissez tous un peu la théorie des dominos par rapport à tout cela. Je présume que tout a été pris en compte, mais moi, en tant qu'élu, je vais revenir sur mon territoire, peut-être qu'on devra effectivement mettre à l'ordre du jour sur un conseil municipal ce problème du nucléaire : qu'allons-nous devoir répondre ? Déjà, il va falloir intégrer, vous allez devoir faire une synthèse de tout cela. Moi, je dirais qu'on est dans la confiance, mais une confiance qui est ce qu'elle est. Moi, j'ai une vision très technocratique des choses, mais technocratique n'est pas dans ma bouche quelque chose de péjoratif, cependant, à un moment donné, il faut avoir une vision beaucoup plus large que l'aspect simplement technologique. On parle d'obsolescence. Or aujourd'hui, que va être un maintien de la durée par rapport à cela ? Et ma dernière réflexion était concernant ce parc nucléaire qui a été construit sur de nombreuses décennies, sur ce que je peux comprendre, mais peut-être allez-vous me corriger là-dessus, toutes ces centrales ont quand même été construites sur le même modèle — je pense, je ne sais pas — à des périodes différentes, et lorsqu'actuellement vous êtes en train de faire un prolongement des 10 années, comme Gravelines s'appuie sur ce que d'autres centrales ont fait puisqu'elles sont construites de la même façon, est-ce que toutes les centrales vont faire les mêmes travaux ? Ou vous allez avoir des spécificités par site ? Ou alors on peut se dire que ce n'est pas la peine de refaire ce que Tricastin a déjà fait ? Voilà, c'est une multitude de questions et d'interrogations, de réflexions.

M. Vité a pris quelques notes, mais s'il n'est pas complet dans la réponse, il invite l'intervenant précédent à compléter sa réflexion. Il revient sur une expression utilisée de « remettre sur pied la centrale ». La centrale était, avant les visites décennales, exploitée en toute sûreté, elle n'était pas dans un état délabré, donc elle était déjà bien sur ces deux pieds et fonctionnait en toute sûreté. Sur la partie risques Seveso et effets domino comme vous le disiez, là je n'ai pas vraiment les éléments, il faut qu'on regarde, car cela dépasse un peu les éléments. Peut-être qu'à travers les S3PI il y a peut-être une approche. Ce que je peux vous dire en tout cas c'est que chaque site Seveso et la centrale ont leur propre plan de prévention, plan d'urgence, qui se traduit notamment par un PPI (Plan Particulier d'Intervention) qui gère l'impact autour de chacun des sites et les mesures de protection, en particulier des citoyens et des matériels. Donc chaque site a son plan particulier d'intervention. Et cela est aussi supervisé par l'État à travers la mobilisation préfecture et sous-préfecture. Après, moi je ne sais pas si à travers les SPPPI, je me tourne vers Patrick peut-être, mais on n'a peut-être pas la réponse là, mais c'est un aspect un peu systémique ou un peu global, je ne sais pas ce qui a été analysé à travers les travaux du SPPPI.

M. Gheerardyn admet que cette question est très importante, à la fois pour le CNPE, mais également pour les entreprises, notamment classées Seveso seuil haut, dans un certain rayon autour de la centrale. Alors, le SPPPI a travaillé depuis maintenant de longues années sur un guide des interactions entre les risques

technologiques qu'il va qualifier de classiques, que nous connaissons dans les Seveso (par exemple la suppression thermique, ou toxique) et le risque nucléaire. Ce guide existe, il est à peu près prêt, soit à 90 %. C'est-à-dire qu'il est toujours à l'état de projet. Alors pourquoi est-il toujours à l'état de projet ? Parce qu'au moment où il allait être finalisé, est intervenu l'accident de Fukushima qui a conduit l'État entre autres, à revoir sa doctrine en matière de prévention des risques nucléaires, et qui a conduit également à un vaste programme d'accroissement de la sûreté pour tirer les enseignements de la catastrophe de Fukushima. Donc pour répondre précisément à cette question, compter des industriels Seveso, nous sommes preneurs, mais en temps utile, parce qu'il y a beaucoup de travail en ce moment, mais d'un complément qui pourrait mettre, je ne vais dire un point final, parce que c'est un éternel travail à réactualiser, mais qui pourrait permettre de compléter ce guide, et permettre une diffusion de ce guide à titre que je vais qualifier d'officiel, y compris d'ailleurs avec l'assentiment de l'autorité de sûreté nucléaire aux entreprises concernées. L'enjeu est que les entreprises concernées puissent commencer sérieusement à intégrer dans leur POI le risque nucléaire. Certaines entreprises vont commencer à le faire, par exemple, ArcelorMittal, ou Versalis France. Évidemment, il y a des fiches réflexes, mais cela mériterait une finalisation de ce guide des interactions entre les risques, qui pourrait permettre à ces entreprises d'avancer encore plus sur l'intégration du risque nucléaire dans leur POI.

Et puis également, il y a la réciproque, c'est-à-dire une incidence des risques Seveso qu'il qualifie de « technologie classique » sur la centrale nucléaire de Gravelines, et cela est également un autre sujet qui est partiellement pris en cause, notamment avec ce qui va se passer sur le site Ouest de Total, Est de la centrale.

M. Vité remercie M. Gheerardyn puis fait part de la réflexion autour du maintien dans la durée. Ainsi, l'objectif n'est pas en matière dans la durée à tout prix, c'est-à-dire que le principe de base est le niveau de sûreté. Est-il correct ? Est-il bon pour maintenir l'exploitation ? Et en fait la question se pose indépendamment des décennales. En effet, il lui semble avoir repris l'exemple des durées des contrôles des tuyauteries dans le cadre de la CSCE, dont nous avons beaucoup parlé. Là, c'est l'entreprise elle-même, en toute responsabilité, qui a décidé d'arrêter 10 réacteurs nucléaires, parce que c'est un phénomène qui était nouveau, qui n'existait nulle part dans le monde, et sur lequel on avait besoin de caractériser. Et donc nous avons arrêté les réacteurs nucléaires pendant de nombreux mois. Un coût de 30 milliards d'euros. Mais l'objectif, c'était d'abord la sûreté indépendamment de toute autre considération. Donc en fait, nous ne sommes pas dans une logique d'exploitation à tout prix de maintien dans la durée d'exploitation sans conscience sûreté. Donc là, nous avons une première étape qui est de franchir les 40 ans. On fournit nos dossiers à l'approbation de l'autorité de sûreté, on continue à exploiter sur les 10 ans qui viennent, avec les modifications qui sont et qui restent également à venir. Et puis on fera une autre étape dans 10 ans. Ainsi, dans 10 ans, il y aura un nouvel échange. Même avant 10 ans. Probablement a-t-il déjà démarré sur ce qui est attendu pour les 50 ans ? Est-ce que tous les réacteurs peuvent dépasser 50 ans ? Si on dépasse 50 ans, quel est le programme des cinquièmes visites décennales ? À quel moment on le fait : avant, pendant ou après ? Et puis après, on verra étape par étape. En fait, les grands pas de poursuite d'exploitation, c'est 10 ans, ce qui n'empêche pas de décider un arrêt avant, évidemment, mais encore une fois, on se requestionne, et à chaque fois on monte le niveau de sûreté à chaque dizaine d'années à minima.

Ensuite sur les travaux entre les différents CNPE, il y a une phase générique, comme le disait Mme Jorion, là où c'est le programme, ce sont les grands enjeux, les 4 parties du cercle, cela est quelque chose qui est le standard pour l'ensemble des réacteurs qui vont passer par la quatrième visite décennale, parce que ce sont les objectifs que l'ASN nous a demandés d'atteindre sur ces domaines-là avec des modifications à installer. Ceci est donc standard et commun. Après, il peut y avoir des nuances, par exemple le niveau de séisme à Tricastin n'est pas du tout le même que celui que nous avons dans la Loire-Atlantique ou à Gravelines. Par conséquent, il y a des modifications ou des matériels qui ne sont pas tout à fait les mêmes entre les sites.

Sur la partie risque d'inondation, le risque d'inondation n'est pas tout à fait le même sur telle ou telle rivière ou à proximité de la mer, donc là, parfois les dispositions peuvent être un peu différentes, donc là c'est cela la nuance.

À partir de ce schéma de départ qui est commun, il y a quelques nuances quand même qui peuvent exister entre les centrales. Je ne sais pas si j'ai répondu à toutes vos réflexions.

M. Bykoff répond qu'à un moment donné, c'est une question qui sera posée au technicien. Une centrale qui a 40 ans, qui va être effectivement redimensionnée pour atteindre plus de 50 ans : est-ce vous pensez qu'au bout de 50 ans une centrale peut continuer ou pas ? Pour des raisons simplement de sécurité, et pour des raisons de coût également, parce qu'à un moment donné, 10 ans c'est très court lorsqu'on a une projection sur le long terme d'un territoire. C'est surtout cette question que je voulais poser.

De plus, une autre question me revient tout à fait : l'agence d'urbanisme (AGUR), sur demande de l'Ademe, est en train de créer une carte concernant les matières, que ce soit pour le nucléaire, avec aux sources d'approvisionnement effectivement très dépendant, ce sont des éléments avec une géopolitique très mouvante et qui bouge énormément. Ce sont des éléments à prendre en compte, peut-être pas vous, à votre niveau, parce que c'est beaucoup plus politique que cela, mais cela mérite d'être signalé malgré tout.

M. Vité voudrait rester modeste sur la poursuite de 50 ans. Déjà, notre objectif ici est de vous présenter ce qu'on va faire pour dépasser les 40 ans jusqu'aux 50 ans. Concernant ce qui se passera ensuite, il y a des aspects politiques : quelles seront les décisions politiques à ce moment-là ? Et l'entreprise s'y pliera. Après, des décisions de sûreté : est-ce que l'ensemble des réacteurs sont dans un état qui permet d'envisager au-delà de 50 ans ? Et évidemment, l'autorité de sûreté sera aussi là pour donner son avis et fournir des prescriptions. Voilà le contexte et la limite de ce à quoi je peux répondre. Ensuite, en termes de contexte un peu plus global, vous savez qu'il y a quand même des réflexions qui seront engagées au gouvernement, EDF-ASN sur « 60 ans qu'est-ce que ça dit ? Faisable, pas faisable ? On y va ? Comment on y va ? Cela est juste au tout début de la réflexion. Et puis les États-Unis, sur un design quasiment identique au nôtre, sont sur des licences qui vont jusqu'à 80 ans.

Je serais très prudent sur les 50 ans parce qu'il y a beaucoup de paramètres qui peuvent changer d'ici là. Mais au-delà des 50 ans, il y a aussi des choses qui existent, qui peuvent donner des orientations un peu plus lointaines.

M. Berquez voudrait apporter quelques précisions. Les 40 ans ne représentent pas une valeur magique et ce n'est pas un chiffre au tableau. Il y a 50 ans, quand on a adapté les centrales nucléaires françaises, c'était à partir du design de Westinghouse, donc des Américains. EDF, Framatome, vis-à-vis de l'autorité de sûreté, s'est posé la question : pour quelle durée faut-il établir les justifications ? On a pris tout naturellement les valeurs américaines. L'autorité de sûreté américaine n'a pas la même pratique qu'en France, elle donne l'autorisation de fonctionner pour une durée, et à l'époque, c'était 40 ans. Ainsi, tout naturellement, EDF et Framatome ont établi le dossier de justification vis-à-vis des autorités de sûreté de l'époque sur 40 ans. C'est-à-dire qu'ils se sont mis d'accord sur un certain nombre de situations de transitoires, d'arrêts, de redémarrage, etc, qui sollicitaient les équipements. Ils les ont étudiés de façon conservative, et dans ce dossier des situations, ils ont montré à l'autorité de sûreté qu'il subsistait des marges.

Nous constatons 40 ans après que, à quelques exceptions près, ce nombre de situations, ce nombre de transitoires n'a pas été consommé, même loin de là, et que l'amplitude des transitoires, les sollicitations thermiques, et cetera de fatigue mécanique sur les composants, est bien moins que ce qui avait été calculé, ce qui est tout à fait normal parce qu'à l'époque — et encore maintenant — on prend des conservatismes et qu'il subsiste des marges très importantes qu'il appartient à EDF et à Framatome de montrer et de justifier auprès de l'autorité de sûreté. Donc simplement pour dire que 40 ans, ce n'est pas une valeur magique, une valeur taboue. Bien évidemment, il faut justifier d'aller au-delà. Mais voilà, il ne faut pas rester bloqué avec ce chiffre. Maintenant, en effet, nous n'allons pas faire durer ces centrales éternellement. Je crois qu'il faut montrer à chaque fois que les prescriptions de sûreté établies par l'ASN sur les différents équipements sur les différents systèmes pour montrer que cela est respecté. Quand ces prescriptions et ces valeurs sont respectées, alors la sûreté est respectée/établie.

Mme Hoquet exprime sa surprise. Elle est frappée de voir que quand il s'agit de technologie, le facteur humain n'est jamais évoqué, la population par exemple. Or, vous envisagez de construire quelque chose sur l'ancien site Total, qui est encore Total pour l'instant, cela est une façon comme une autre de se rapprocher d'une population qui est sur site et vous n'évoquez pas une prise en compte de ces choses-là. Alors, effectivement, on a la chance que les centrales en France jusqu'à présent ont fonctionné sans grave accident, mais on a quand même eu, soit en Amérique ou Tchernobyl ou Fukushima, quand ça pète, ça pète bien et la population en prend pour son compte. Ce qui me frappe, c'est que vous parlez énormément de technologie, ce qui est indispensable, je ne vais pas dire que ce n'est rien, mais il ne faut pas négliger le facteur humain, les gens, parce que d'abord ce sont déjà les ouvriers et leurs familles qui habitent autour, souvent ; et au-delà de ça, toute cette population taillable et corvéable à merci, qui en prend plein le nez quand il y a quelque chose, après on minimise. Je vois, comme certains échos que j'ai eus de Fukushima, que c'est tout juste si on ne dit pas que les gens auraient dû rester sur place parce que finalement il y a eu plus de mortalité parce qu'ils ont bougé que s'ils étaient restés sur place. Alors j'aimerais bien que temps en temps on dise aussi, parce que ne serait-ce que pour renforcer, par exemple, pour éviter que la population soit impactée s'il arrive malheureusement quelque chose, et tant mieux s'il n'arrive jamais rien, mais en général, lors des gros accidents arrivés, la population l'a payé très cher. Et elle le paie pour le restant de ses jours, et même les descendants, enfants et petits-enfants. Donc je pense que souvent, les techniciens n'ont pas suffisamment cette idée en tête, je pense quand même que vous devez parler de population. J'ose l'espérer, ne serait-ce que pour les ouvriers qui travaillent dans les entreprises. Mais enfin, je pense qu'il faudrait quand même plus prendre en compte les gens qui sont autour, et de la même façon qu'on vous initiait à l'intérieur, il faudrait aussi initier à l'extérieur : que faut-il faire et ne pas faire ? Parce que des fois certains gestes de la population sont pires que mieux. Alors, les documents, comme a dit Monsieur Gheerardyn, ont été diffusés et existent. On dit aux gens « il faut rester chez vous », mais on n'est pas toujours chez soi, or que faut-il faire si on n'est pas chez soi ? Cela est un autre sujet, mais aussi bien au SPPPI qu'à la CLI, je trouve que l'on n'en parle pas assez et en plus de cela, à Tchernobyl c'était plutôt une population rurale, alors qu'ici, il y a quand même beaucoup de monde.

M. Vité admet que cela peut donner l'impression de quelque chose de technique et c'est technique. Mais c'est technique pour la sûreté nucléaire et la sûreté nucléaire, c'est de protéger les hommes et leur environnement de tout rejet et en fait, quand on vous présente toutes ces modifications, la finalité ultime, c'est encore augmenter le niveau de sûreté qui était déjà important, mais encore renforcer le niveau de sûreté en prenant en compte le reste, donc en fait le retour d'expérience. En toile de fond, nous sommes quand même sur cette préservation de l'environnement et des populations pour la centrale, à chaque fois en mettant en place les modifications et en augmentant le niveau de sûreté.

Après il y a un deuxième point, c'est qu'en fait, on est aussi là pour préparer l'enquête publique où nous allons présenter les choses, y compris à la population. Là, vous êtes un vecteur d'information vis-à-vis de la population, mais il y a aussi les collectivités. Il y aura aussi des permanences dans les mairies, il y aura de la communication extérieure, donc la population sera aussi associée et pourra aussi s'exprimer et donner son avis. Donc en fait nous n'oublions pas ce facteur humain, vous avez raison de le rappeler. Et encore une fois, il s'agit de la finalité ultime de notre travail : qu'il n'y ait strictement rien qui se passe sur la vie de la centrale en termes de sûreté et de rejet.

Sur la partie des populations, il est vrai que vous mettez le doigt sur un sujet important, mais qui n'est pas du seul ressort de l'exploitant nucléaire. La façon dont va réagir la population, la pédagogie des populations sur les risques et tout cela, relève aussi des pouvoirs publics, à savoir le SPPPI à travers les guides qu'il publie, le ministère de l'Intérieur avec des plans de préservation des familles. Il y a également un certain nombre de choses qui sont expliquées aux enfants dans les écoles, ainsi qu'aux parents. Après, je ne peux pas répondre à travers tout ça parce que notre responsabilité est de réduire au maximum l'ensemble des risques et des impacts. Après, ce qui se passe à l'extérieur relève aussi d'une responsabilité de la préfecture, de la sous-préfecture, de l'État. Donc là, c'est un peu plus difficile pour moi de répondre. Cependant, j'ai quand même

un regret, c'est que malgré la large communication au sujet des pastilles d'iode, ce qui est quand même assez basique, qu'on espère ne jamais utiliser, mais qui constitue quand même un moyen de prévention assez basique et efficace, malgré cela, le taux de prise en pharmacie extrêmement faible. Et pourtant cela a été largement communiqué. Donc cela est difficile. On peut faire de la pédagogie, mais après, les réactions de chaque citoyen, comment il adhère ou pas, cela dépasse ce que je peux vous présenter là et il s'agit d'un sujet beaucoup plus large.

M. Fournier, dans le prolongement des questionnements de Mme Hoquet, voudrait savoir si l'environnement proche du CNPE est pris en compte. Il pense notamment au fait qu'il existe un camping à Gravelines, dans le rayon des deux kilomètres autour de la centrale nucléaire. Il s'agit peut-être plus d'une question pour les pouvoirs publics, mais est-il décent de conserver un camping dans ce rayon-là ? Il ne pense pas qu'il y ait d'autres exemples ailleurs sur d'autres sites en France, on a quand même un camping avec des gens qui vivent en grande proximité du CNPE.

M. Vitte répond qu'il ne s'agit pas de son domaine d'intervention, cependant, dans les mesures qui sont prises en cas d'événements, il y a le PPI (Plan Particulier d'Intervention) qui vise justement à protéger les populations, y compris dans un rayon très proche de la centrale, donc il existe un certain nombre de dispositions, y compris même avant que les pouvoirs publics se mettent en place, c'est-à-dire qu'un directeur de crise de la centrale est informé d'une situation et déclenche le plan d'urgence interne et, aussitôt, une fiche réflexe est mise en place, est partagée avec le chef d'exploitation qui voit s'il y a un risque de rejet, sous quelle dynamique, et avant même que le sous-préfet, le préfet, ou l'autorité de sûreté de toutes les structures d'appui à la crise se mettent en place, le directeur de crise EDF a toute autorité à délégation du préfet pour déclencher le plan particulier d'intervention en phase réflexe. Et ce plan particulier vise justement à protéger les populations dès la survenance d'un événement et avant les conséquences radiologiques. Et la protection des populations, c'est le confinement jusqu'à l'évacuation. Et donc cela est décidé très vite, y compris dans ce rayon de deux kilomètres. M. Vitte ne va pas se prononcer sur telle ou telle situation à côté de la centrale, car cela ne relève pas de son rôle.

M. Gheerardyn souhaite réagir, avec l'autorisation du président de la Commission, sur l'intervention de Mme Hoquet, et notamment sur sa préoccupation bien légitime qui est celle des populations, bien légitime parce qu'en plus nous avons évoqué la ville de Grande-Synthe en relative proximité de l'un de nos plus grands sites industriels. Je voudrais lui dire que la préoccupation de la sécurité et de la santé des populations est une préoccupation majeure des industriels en général. Dans le Dunkerquois en particulier. Pour preuve, je voudrais lui rappeler que nous avons donné sur le Dunkerquois un certain nombre d'études, y compris des études qui ont été précurseurs. Je songe notamment à l'étude de 2006, qui a déjà été actualisée, sur les conséquences des émissions de pollution atmosphérique sur la santé des populations. C'était une étude précurseur parce que, à l'époque, il n'existait pas de méthodologie. Aujourd'hui, il en existe une, il s'agit d'une étude réalisée sous l'égide du S3PI et à l'époque, en dépit de l'absence de méthodologie, nous n'avons pas hésité, côté industrie, à dire « on y va, on le fait ». Et nous l'avons fait.

Ensuite, concernant plus précisément le risque nucléaire, alors en l'absence de M. DELALONDE (ANCCLI), je parlerai sous son contrôle, ou plutôt c'est lui qui parlerait, mais je voudrais quand même indiquer que l'ANCCLI, l'Association Nationale des Commissions Locales d'Information mène régulièrement des études, des colloques, des réflexions, notamment en relation avec non seulement l'autorité de sûreté nucléaire, mais également avec le CODIRPA sur des sujets de sécurité qui préoccupent les populations, non seulement en amont des accidents, mais également en aval des éventuels accidents.

D'ailleurs, dernièrement, certains d'entre nous avons participé en visio à un groupe d'études organisé avec la participation du CODIRPA, de l'ASN et de l'ANCCLI. Donc, je ne voudrais pas, je ne voudrais pas qu'au sein du groupe de travail on puisse penser que la dimension liée aux préoccupations que peuvent ressentir les populations ne sont pas dans les réflexions constantes des industriels, que ce soit le CNPE, mais plus généralement les Seveso seuil haut du Dunkerquois.

M. Adriansen remarque que lors des présentations précédentes, les intervenants avaient parlé de la formation des opérateurs, de la formation de maintenance par rapport aux évolutions matérielles liées à l'obsolescence pour remplacement de matériel. Il annonce deux questions. La première question est : comment vous évaluez l'efficacité de ces formations à travers du matériel nouvellement installé ?

Concernant la deuxième question, nous savons qu'aujourd'hui la plupart des maintenances sont réalisées par des prestataires : comment associez-vous les prestataires à ces programmes de formation vis-à-vis du matériel nouvellement installé qu'ils vont devoir maintenir par la suite ?

M. Vité répond que la formation représente en effet un des points très importants. Quand on conduit un programme industriel de cette ampleur, le grand carénage sur les six réacteurs représente un investissement de 4 milliards d'euros sur 14 ans, donc cela est colossal. En 2022, on a quasiment eu 140 000 heures de formation de l'ensemble de nos salariés pour s'adapter aux nouveaux matériels et aux nouvelles exigences d'exploitation. Donc nous avons fait un programme de formation énorme qui va se poursuivre puisqu'au fur et à mesure où on déploie le grand carénage et les quatrièmes visites décennales, ce sont à chaque fois de nouvelles équipes d'exploitation qui sont concernées. Par exemple pour la tranche 1 qui a fait sa quatrième visite décennale, les opérateurs sont communs tranche 1 et tranche 2, donc ils ont été formés, tout comme 3 et 4, mais pas encore pour 5 et 6. Par conséquent, nous sommes en train de déployer cette formation, donc nous avons un gros volume de formation et cela concerne uniquement les salariés EDF, sachant que les partenaires industriels ont aussi leur propre formation qui est également importante, mais plus adaptée par métier. Une entreprise est spécialisée dans la maintenance des pompes va s'occuper, éventuellement si de nouvelles pompes sont installées, de l'information sur ces matériels-là. Ainsi, les prestataires sont aussi soumis à des cahiers des charges avec les organismes de formation, vérifiés aussi par EDF, mais pas seulement, et pour garantir que les formations des prestataires répondent à des décharges et à des objectifs pédagogiques qui seront évalués à l'arrivée. Et en fonction de cette évaluation, ils sont habilités ou pas à intervenir sur tel ou tel matériel. Donc en réalité, nous nous occupons de l'ensemble de la chaîne de formation de nos propres salariés, mais également nous faisons en sorte que les salariés de nos partenaires industriels aient les qualifications correspondantes quand ils arrivent, y compris sur les nouveaux matériels installés.

M. Muys souhaite parler de la sécurité des populations pour répondre aussi à Mme Hoquet. Cela fait au moins 5 ans que l'on demande de nous présenter un PPI à la sous-préfecture. Depuis plusieurs années aussi, on demande de mettre à l'ordre du jour du SPPPI le transport de matières dangereuses dans l'agglomération. Or, c'est toujours lettre morte. On se demande comment la sécurité de la population sera assurée le jour où on va déclencher un PPI : on voit l'état des hôpitaux, on manque de pompiers, les cellules chimiques de l'agglomération se limitent à Mardyck et à Gravelines. Il faut vraiment faire un état des lieux du PPI et voir ce qu'il y a derrière, sans quoi, le jour où il se déclenche, on partira à la catastrophe. Le dernier exercice qu'il y a eu à la centrale nucléaire, on a baissé les bras, on a dit « il y aura 50 % de la population qui partira en voiture ». On baisse les bras. On fait un constat lors d'un exercice, et on ne cherche pas à améliorer la situation. La culture de sûreté de la population est abandonnée. Donc nous avons une agglomération à risque, un port qui prend de l'ampleur, ce qui augmente le risque aussi, le transport de matières dangereuses traverse nos villes. Donc il y a vraiment un point à faire avec le PPI, qu'on nous le présente, qu'on l'analyse et qu'on émette des revendications, des souhaits, et cetera, mais il faut que ce soit présenté. Les plans de secours communaux, cela fait des années qu'on demande de les présenter à la population. Or, les pouvoirs publics ne le veulent pas. Pourquoi ?

M. Vité s'excuse de ne pas pouvoir répondre à cette question parce qu'elle ne relève pas de ses compétences.

M. Gheerardyn ne répondra pas sur le PPI et sur les plans communaux parce que ce n'était pas de la compétence du collège industrie ou au sein du SPPPI. En revanche, il y a quelques mois, nous avons eu une commission spécifique du SPPPI sur les canalisations, qui s'est tenue en mairie de Loon-Plage. Maintenant,

si vous avez une demande spécifique concernant les canalisations ou concernant les transports de matières dangereuses, présentez-là au secrétariat du SPPPI, et le collège industrie soutiendra votre demande.

M. Muys répond qu'il s'agit de demandes qui ont déjà été faites au Préfet, ainsi qu'au président de la Communauté Urbaine de Dunkerque, qui à l'époque était M. Delebarre.

M. Gheerardyn répète que pour ce qui concerne la compétence du SPPPI, les demandes spécifiques sont à présenter ; si elles sont légitimes, elles seront soutenues par le collège industrie.

M. Morel précise qu'en élément de réponse pour la partie qui le concerne, donc, il ne parlera pas des PPI qui relèvent de la compétence des services de l'État. Sur les plans communaux de sauvegarde, il existe une version consultable par la population. Et si demain vous souhaitez avoir une présentation, il faudra voir dans quel cadre on peut organiser cette présentation des plans communaux. Mais il n'a aucune opposition à présenter ces plans, et la structure de ces points d'organisation qui est prévue à la population. Après, il reste à voir dans quel cadre cela peut s'organiser, car il n'a aucune opposition à venir présenter ces différents plans.

Mme Hoquet annonce que sans vouloir aller plus loin, elle a juste fait remarquer que cela fait longtemps, puisqu'elle était personnellement concernée puisqu'il y a un pipeline qui traverse tout le terrain où elle habitait, et on lui a toujours dit qu'elle avait toutes les informations. De plus, elle ajoute que souvent, on dit que toutes les informations sont sur internet, mais il y a quand même beaucoup de gens qui ne savent pas où aller chercher. Par conséquent, quand les informations sont expliquées, cela facilite les choses. Elle ne souhaite pas polémiquer davantage.

Mme Frion pense qu'en commission elle a déjà dit, que ce soit à Dunkerque ou à Saint-Pol-sur-Mer, le plan communal de sauvegarde est consultable à l'accueil de la mairie, ainsi que le DICRIM, le document d'information sur les risques majeurs. Donc, si vous ne l'avez pas dans votre commune, rien n'empêche de venir soit à Dunkerque, soit à Saint-Pol, consulter et voir ce qu'il y a dans le plan communal.

Mme Hoquet précise qu'elle souhaite avoir une explication au sein du SPPPI. Elle ajoute qu'elle a été à l'initiative de bousculer les mairies et la CUD pour que cela soit mis à jour, qu'elle et son association ont fait du battage quelques années auparavant parce qu'on s'est aperçu que même dans les personnes à alerter, certaines étaient déjà parties depuis longtemps ou décédées. Donc il y a eu une mise à jour il y a quelques années, mais elle ignore si cela a été fait depuis. Et tant mieux si cela s'est fait.

M. Gugliermina déclare que les questions ont été notées et elles seront reportées aux gens concernés. Il souhaiterait faire une remarque afin que tous soient conscients, notamment ceux qui sont dans cette salle parce qu'ils font partie des gens les plus actifs et les plus concernés. En effet, il y a beaucoup de réunions d'information qu'elles soient à l'intérieur du SPPPI, à l'intérieur des villes et villages. Il s'aperçoit que par rapport au nombre de gens invités, le nombre de personnes qui se déplacent est vraiment marginal. Alors il rejoint, avec les participants, le besoin d'information et de communication. Mais on ne peut pas faire 10 réunions pour exposer le même sujet sous prétexte qu'un jour, telle personne n'est pas là. On essaie de faire des réunions et y compris celles qui sont plutôt tard le soir pour que les gens puissent venir. Pourtant, elles ne sont jamais remplies. On prévoit toujours de belles salles pour faire en sorte que le nombre de gens invités puisse trouver un certain confort et une certaine aisance pour écouter des sujets qui ne sont pas toujours évidents, parce que cela mélange bien souvent des techniques pour lesquelles on n'est pas préparé. Mais on s'aperçoit qu'on a toujours des espaces trop grands, donc il faut aussi qu'on se pose la question, nous qui sommes très souvent en réunion parce qu'il y a quand même beaucoup de têtes que je revois systématiquement, donc je sais par contre tous les gens qui sont invités pour faire un petit peu de la diffusion pour qu'il y ait plus de gens qui viennent. En effet, ensuite, ces gens peuvent être des moteurs pour diffuser l'information, parce que quand on parle par exemple de toutes les précautions pour le sujet du nucléaire, vous n'aurez pas les 200 000 personnes de la Communauté Urbaine de Dunkerque qui viennent, mais il faut qu'il y en ait un minimum qui soit suffisamment au courant pour que, dans une discussion entre amis, pour

une discussion suite à un incident qu'on a lu dans la presse, on puisse diffuser de l'information. Donc je suis d'accord pour remonter les questions, mais aussi soyons des moteurs pour que les gens soient plus dynamiques quand on les invite.

M. Fournier remarque qu'il faut que les élus des communes viennent. Il demande combien il y a d'élus dans la salle.

M. Gugliermi signale qu'il y en a quand même quelques-uns.

M. Fournier répond qu'ils sont peu nombreux.

M. Gugliermi le concède, mais affirme que le problème est que le constat reste le même. Pourtant, ce n'est pas la première réunion à laquelle on participe ensemble, même si j'ai eu une interruption de 8 ans quand je suis parti loin d'ici. Il est malheureux que le constat reste le même.

M. Gugliermi remercie toutes et tous pour leur présence, y compris ceux qui ont été obligés de partir rapidement parce qu'ils avaient des contraintes. Vous avez été invités, et peut-être qu'il y en a qui n'ont pas reçu l'invitation, mais ce n'est pas ceux-là pour lesquels j'adressais un petit message, je crois que ce qui est important, c'est qu'on a eu un complément de présentation. Maintenant on va attendre de voir comment l'évolution du Code de l'environnement se traduira par un certain nombre de décisions, y compris les décisions que vous prendrez suite à la réunion de juillet pour savoir si les quatre réacteurs seront traités en même temps, ou si on fera 2+2, et à partir de là on reprendra contact avec vous pour déterminer quelles sont nos prochaines dates de visite. Premièrement, entre nous, à partir du document qui nous sera remis le plus tôt possible, nous verrons quand cela est permis et pour élaborer nos remarques, nos questions, nos récriminations et compagnie. Et donc, soyez sûrs que je demanderai de toute façon à EDF par le biais de M. Vité, s'il est nécessaire de revenir faire des présentations complémentaires. En effet, je crois que, avant de remettre un rapport et d'envoyer dans toute la hiérarchie un certain nombre de questions, de récriminations dont on se pose toujours la question si ça sert à quelque chose et si elles seront prises en compte, il vaut beaucoup mieux en parler avec les intéressés et avoir une discussion, quitte à ce qu'elle soit un peu difficile de temps en temps, et qu'on sache que ce qu'on a voulu dire a été entendu. Merci à toutes et à tous.